Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_73-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Votants	16
Pouvoirs	03

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

Présent.e.s : RIAUD René, PERRIN Yvonnick, BERTY Nathalie, MARCHAND Jacques-Yves, Jean-François SOREL, MONVOISIN Dominique, SARAZIN Régine, PAVIOT Véronique, BLANCHARD Amanda, ROCHER Valérie, RAVACHE Emilien, LOLIVIER Aurélie, Célien LORAND.

Absent.e.s excusé.e.s : HAMON Véronique donne procuration à Valérie ROCHER, Florent URVOY donne procuration à Emilien RAVACHE, Rodolphe VIEL donne procuration à Yvonnick PERRIN.

Sortie de Stéphanie ROBERT

Secrétaire : Amanda BLANCHARD

Délibération 2025-73

Construction de la salle des étangs sur le site de La Roche

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-64 du 16 septembre 2024 confiant à L'atelier d'architecture Della Valle pour la mission « Avant-projet sommaire » (APS), « Avant-projet définitif » (APD) et « demande de permis de construire » (DPC),

Vu la délibération n° 2024-79 du 28 novembre 2024 approuvant l'implantation d'une salle communale sur le site de la Roche,

VU l'arrêté du 29 septembre 2025 portant décision favorable attribuant un permis de construire pour la construction de la salle des étangs,

Vu la délibération n° 2025-63 du 06 novembre 2025 confiant à l'Atelier d'Architecture Della Valle la maitrise d'œuvre pour la construction de la salle des étangs,

Considérant la publication de l'appel d'offre clôturée le vendredi 05 décembre à 12h00 et la commission d'appel d'offre réunie le 18 décembre à partir de 18h00,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les lots comme suit, pour un montant total de 511 405,26 € HT, soit 613 686,31 € TTC :

Lot n°	Nom de l'entreprise retenue	Nbr de candidatures	Montant HT de l'offre retenue	Montant TTC de l'offre retenue
01 - VRD	Morice Travaux Publics Aménagé	6	116 789,50 €	140 147,40 €
02 - Gros œuvre	SARL Vignon Construction	4	71 000,00 €	85 200,00 €
03 -Charpente	La Maison Dubois	2	97 475,76 €	116 970,91 €
04 - Couverture	La Maison Dubois	5	58 401,34 €	70 081,61 €
05 - Menuiseries Extérieures	Atelier 1920	1	22 470,21 €	26 964,25 €
06 - Rideaux	Eurosom	1	32 060,13 €	38 472,16 €
07 - Cloisons intérieures	CMPACK	3	29 638,00 €	35 565,60 €
08 - Menuiseries intérieures	Etablissements Auguin	4	15 412,85 €	18 495,42 €
09 - Electricité	Pays de Vilaine Electricité	1	44 557,75 €	53 469,30 €
10 - Plomberie	Lepage Despres	2	13 853,97 €	16 624,76 €
11 - Revêtement de sol	Entreprise Bidois	5	9 745,75 €	11 694,90 €

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_73-DE

Abstentions de Mesdames Amanda BLANCHARD, Aurélie LLOLIVIER pour le lot 01, ainsi que Madame Aurélie LLOLIVIER et de Monsieur Emilien RAVACHE (procuration de Florent URVOY) pour le lot 02.

Le Maire
René RIAUD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.